



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 146 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général relative aux modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/756). À l'occasion de cet examen, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des renseignements et précisions supplémentaires.

2. Dans sa résolution 62/267 relative au financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 858 771 200 dollars, en chiffres bruts, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, dont 820 720 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission, 33 169 900 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 4 880 700 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la MINUS devaient permettre de financer le déploiement de l'effectif autorisé de 750 observateurs militaires, 9 250 membres de contingents, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 037 agents recrutés sur le plan international et 2 860 agents recrutés sur le plan national (dont 89 postes de temporaire), 353 Volontaires des Nations Unies et 40 agents fournis par des gouvernements.

3. Le Secrétaire général note que durant les sept premiers mois de l'exercice, du 1^{er} juillet 2008 au 31 janvier 2009, les coûts effectifs que la Mission a dû supporter ont régulièrement dépassé les prévisions budgétaires, ce qui a amené à prévoir des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 65,1 millions de dollars, soit 37 millions de dollars au titre du personnel, 13,4 millions de dollars pour le carburant et 14,7 millions de dollars pour la location d'aéronefs. En outre, la Mission a dû supporter des dépenses supplémentaires de 22,6 millions de dollars



pour l'exercice 2008/09 dans le cadre de projets d'achat et de construction qui avaient été reportés de l'exercice précédent en raison de contraintes budgétaires. Par contre-coup, elle n'a pas pu faire face à toutes les dépenses additionnelles en restant dans les limites des crédits existants au cours du présent exercice.

4. Les dépenses supplémentaires de 65,1 millions de dollars sont compensées en partie par un solde inutilisé qui devrait s'établir à 4 554 600 dollars, réparti comme suit : transmissions (2 149 700 dollars), services médicaux (1 166 600 dollars), matériel spécial (698 500 dollars), personnel temporaire (382 700 dollars), personnel fourni par des gouvernements (130 800 dollars) et informatique (26 300 dollars). En outre, les contrats de location de cinq aéronefs ont été résiliés, ce qui a permis de dégager un montant de 7 millions de dollars qui compense en partie les dépenses supplémentaires prévues au titre des transports aériens. Après déduction des économies susmentionnées, le montant net des dépenses supplémentaires à financer pour l'exercice 2008/09 s'établit à 56 173 100 dollars.

5. Sur sa demande, Le Comité consultatif a été informé qu'au 16 mars 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUS depuis sa création s'établissait à 4 029 230 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 840 132 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 189 098 000 dollars. Au 16 mars 2009, le solde de trésorerie de la Mission était de 209,3 millions de dollars, ou encore de 53 345 000 dollars, déduction faite de la réserve opérationnelle pour trois mois (155 955 000 dollars). Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au 31 décembre 2008, le montant estimatif dû au titre des contingents s'élevait à 9 859 000 dollars et celui dû au titre du matériel appartenant aux contingents à 24 437 000 dollars. Les prochains versements à ces deux titres étaient prévus pour la fin de mars 2009.

6. Sur sa demande, le Comité a obtenu une ventilation des ressources supplémentaires nécessaires au titre du personnel, soit 37 millions de dollars répartis entre le personnel militaire, le personnel de police et le personnel civil, qui se répartissent comme suit :

a) 9 millions de dollars au titre de l'indemnité de risque, décidée après que le Département de la sûreté et de la sécurité eut recommandé un relèvement du niveau de sécurité de 2 à 3 à compter du 12 juillet 2008;

b) 4,9 millions de dollars concernant le personnel recruté sur le plan international (2,9 millions de dollars en raison d'un taux de vacance de postes moins élevé que celui prévu dans le budget, 1,5 million de dollars en raison d'un relèvement du barème des traitements et 500 000 dollars en raison d'un nombre de fonctionnaires moins élevé que celui prévu occupant des logements fournis par l'Organisation des Nations Unies);

c) 6,6 millions de dollars concernant le personnel recruté sur le plan national (1,7 million de dollars en raison d'un taux de vacance de postes moins élevé que prévu dans le budget et 6,6 millions de dollars en raison du relèvement du barème des traitements suite à des enquêtes sur les traitements locaux effectuées par le Programme des Nations Unies pour le développement, moins 1,7 million de dollars d'économies dû aux fluctuations du taux du dollar des États-Unis par rapport à la monnaie locale);

d) 5,2 millions de dollars concernant la Police des Nations Unies (1,8 million de dollars en raison d'un taux de vacance de postes moins élevé que

prévu et 3,3 millions de dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions), un nombre moins élevé que prévu d'agents de police occupant des logements fournis par l'Organisation des Nations Unies);

e) 1,6 million de dollars concernant l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires, un nombre d'observateurs militaires moins élevé que prévu occupant des logements fournis par l'Organisation des Nations Unies;

f) 4 millions de dollars pour la relève des contingents;

g) 3,7 millions de dollars, non budgétisés, pour le remplacement des hélicoptères appartenant aux contingents;

h) 1,5 million de dollars pour le matériel majeur appartenant aux contingents, notamment le matériel naval spécial;

i) 500 000 dollars attribuables à l'augmentation des prix des billets d'avions commerciaux pour les voyages des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies et à une augmentation des dépenses au titre de l'indemnité journalière et de l'indemnité de permission des contingents, suite à un taux de vacance de postes moins élevé que prévu.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 16 mars 2009, le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international était de 22 %, soit une baisse par rapport aux 32 % signalés au 30 avril 2008. **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par la Mission pour réduire son taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et encourage la Mission à intensifier ses efforts à cet égard.**

8. Le Comité consultatif a été informé qu'en raison en partie de l'augmentation de l'appui fourni à l'Opération hybride Union africaine-ONU au Darfour au cours de l'exercice 2007/08, la MINUS n'avait pas pu commencer les travaux de construction de logements permanents fournis par l'ONU au personnel civil et militaire en remplacement de structures préfabriquées. Le Comité a également été informé qu'un pourcentage important des membres du personnel avait choisi de ne pas vivre dans les structures préfabriquées, dont le confort est très rudimentaire. Le Comité consultatif note que l'indemnité de subsistance (missions) continue d'être versée dans son intégralité au personnel des Nations Unies qui n'habite pas dans des logements fournis par l'Organisation, d'où 5,4 millions de dollars environ dus à ce titre au personnel recruté sur le plan international, aux observateurs militaires et aux membres de la Police des Nations Unies. **Le Comité espère que la construction de logements permanents fournis par l'Organisation des Nations Unies pour le personnel civil et militaire se poursuivra sans retard, afin de réduire les dépenses liées au paiement du montant intégral de l'indemnité de subsistance (missions). Le Comité souligne que les structures permanentes devraient tenir compte des déficiences des logements préfabriqués existants pour qu'elles puissent être pleinement utilisées par les membres du personnel qui vivent actuellement en dehors des locaux des Nations Unies. Le Comité recommande également que la construction de logements préfabriqués dans les missions soit fondée sur une évaluation réaliste du nombre de membres du personnel disposés à les occuper. Le Comité consultatif attend une mise à jour sur cette question dans le contexte du projet de budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.**

9. S'étant enquis de la dépense supplémentaire de 13,4 millions de dollars au titre des carburants, le Comité consultatif a été informé que le prix unitaire moyen des carburants pour les six premiers mois de l'exercice 2008/09 serait supérieur de 56 % au prix budgétisé et que le prix unitaire annuel moyen pour tout l'exercice serait supérieur de 50 % au prix budgétisé. Plus précisément, un tarif de 0,83 dollars par litre de gasoil et de kérosène avait été budgétisé pour l'exercice 2008/09, alors que, selon les projections, le prix moyen du gasoil serait de 1,27 dollar le litre et celui du kérosène de 1,14 dollar le litre. Le Comité a aussi été informé que le prix du carburant est déterminé par l'indice Platts au moment de l'expédition. Le carburant importé est livré et facturé à la MINUS selon la méthode comptable du premier entré, premier sorti¹, ce qui laisse quelques mois de délai avant que le prix du marché au moment de l'importation soit reflété dans la facture des quantités consommées. Par conséquent, pendant la première moitié de l'exercice 2008/09, la MINUS a payé des tarifs plus élevés car elle a consommé du carburant qui avait été importé par l'entrepreneur au moment où les prix mondiaux étaient élevés.

10. S'étant enquis de la dépense supplémentaire de 14,7 millions de dollars au titre des contrats de location d'aéronefs, le Comité consultatif a été informé que certains contrats avaient récemment expiré et que dans les nouveaux contrats qui avaient été négociés, les tarifs étaient plus élevés aussi bien pour la flotte garantie que pour les heures de vol. Le tarif moyen d'une heure de vol par hélicoptère est passé de 1 635 dollars (le montant prévu au budget) à 1 950 dollars, soit une augmentation de 2,6 millions de dollars au titre des heures de vol.

11. Le Comité consultatif retient du rapport du Secrétaire général et des informations supplémentaires qui lui ont été fournies à sa demande que des efforts ont été faits pour compenser ces hausses de prix touchant le personnel, les carburants et la location d'aéronefs en réexaminant l'ensemble des besoins opérationnels, en revoyant l'ordre de priorité des activités et en différant les achats et les travaux de construction prévus. **Le Comité note que les augmentations sont dues essentiellement à des circonstances indépendantes de la volonté de la Mission, en particulier en ce qui concerne les dépenses afférentes au personnel. Il compte néanmoins que pour le reste de l'exercice, la Mission s'efforcera de réaliser des gains d'efficacité chaque fois que possible. Le Comité recommande par conséquent l'ouverture de la totalité du crédit demandé par le Secrétaire général, avec mise en recouvrement partielle (voir par. 12 b) et c) ci-dessous). Les gains d'efficacité réalisés devront être exposés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09.**

12. **Dans ces circonstances, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve :**

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, d'un crédit de 56 173 100

¹ Le Comité consultatif a été informé que cette méthode est un principe commun de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui permet à la Mission de suivre les prix du carburant facturé en référence à la date du connaissance des navires arrivant à Port-Soudan ou des lettres de transport aérien en provenance du Kenya; il s'agit de voies de livraison établies dans le contrat. La date de référence du connaissance ou de la lettre de transport aérien est mise en corrélation avec un indice des prix des carburants (comme l'indice Platts susmentionné) pour déterminer l'élément variable du prix à rembourser à l'entrepreneur. En utilisant cette méthode, la MINUS s'assure que le carburant est facturé en fonction de l'ordre de livraison des envois.

dollars en sus du crédit de 820 720 600 dollars déjà ouvert pour le même exercice conformément aux dispositions de la résolution 62/267 de l'Assemblée générale;

b) La mise en recouvrement d'un montant de 42 129 825 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 avril 2009;

c) La mise en recouvrement d'un montant de 8 425 965 dollars à raison de 4 212 982 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2009.
